



ECOLE DE GOLF

DOSSIER D'INSCRIPTION 2025/2026

A fournir :

- la fiche d'inscription avec photo
- les autorisations parentales
- 1 certificat médical d'aptitude
- le règlement, cotisation: 220€ (adhésion, licence, cours, matériel)

Les jours de cours débutants et confirmés :

- le mercredi après-midi et le samedi après-midi
- plages horaires : 14h à 16h30 (1h à 1h30 par session)

Le dossier **complet (les 4 pages avec photo)** est à déposer dans la boîte aux lettres de l'accueil du golf ou à donner lors des premiers cours

NOM et PRENOM : _____

Jour de cours souhaité: _____

Dossier remis le : _____ / _____ / _____

Règlement 220€

Règlement par chèques (possible en 2 fois, date de remise au dos du chèque) ou en espèces directement au bureau de l'association

Mode de règlement : _____



ECOLE DE GOLF

FICHE D'INSCRIPTION 2025/2026

ETAT CIVIL DE L'ENFANT

photo

Toutes les informations demandées sont à compléter

Nom : _____ Genre : M / F

Prénom : _____ Né(e) le : ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Téléphone fixe domicile : _____

Nom et prénom de la mère: _____

(Portable : _____)

Email : _____ @ _____

WhatsApp : pour information sur les cours OUI NON

Nom et prénom du père : _____

(Portable : _____)

Email : _____ @ _____

WhatsApp : pour information sur les cours OUI NON

(au moins un contact WhatsApp nécessaire)

Bienvenus à l'Ecole de Golf d'Oléron !



ECOLE DE GOLF

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) : _____
(nom et prénom)

concernant mon enfant mineur : _____
(nom et prénom)

- autorise l'A.S Golf Club d'Oléron à prendre en cas d'urgence toutes les mesures nécessaires concernant l'état de santé de mon enfant (appel des secours, hospitalisation et/ou intervention chirurgicale).
- autorise mon enfant à participer aux différents évènements et déplacements organisés par l'école de golf dans le cadre d'entraînements, d'animations ou de compétitions de golf.

A St Pierre le ____/____/_____ Signature

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) : _____
(nom et prénom)

concernant mon enfant mineur : _____
(nom et prénom)

autorise l'A.S Golf Club d'Oléron:

- à photographier et/ou à filmer, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, mon enfant susmentionné aux fins de documents à vocation purement pédagogiques internes à l'association sportive et à l'école de golf.
- à diffuser l'image de mon enfant susmentionné sur le site internet de l'A.S Golf Club d'Oléron et de l'école de golf.
- Cette autorisation exclut toute autre utilisation notamment dans un but commercial ou publicitaire. Cette autorisation est donnée sans limitation de durée à compter de sa signature mais pourra être révoquée à tout moment sur simple demande écrite de ma part adressée à l'A.S Golf Club d'Oléron, 17310 St Pierre

A St Pierre le ____/____/_____ Signature



CHARTE DE L'ECOLE DE GOLF

L'école de golf a pour objectifs :

- faire découvrir et enseigner la pratique du golf de loisir et de compétition
- former les équipiers qui seront amenés à défendre les couleurs du Club
- être une école de vie pour les enfants et leur apporter un système de valeurs dans l'esprit du Club.

La cotisation demandée est un droit d'accès aux installations. Le fonctionnement de l'école est donc financé par l'association sportive, qui assure son organisation avec la direction du golf, l'enseignant et les bénévoles. Le matériel est fourni gratuitement.

La contre partie attendue est donc **la participation active** des élèves aux résultats sportifs du club.

Il est donc demandé aux parents et aux élèves de respecter un certains nombre de règles définies ci après :

LES PARENTS SONT APPELES A :

- 1) se rendre disponibles ou s'organiser pour conduire leurs enfants à l'école de golf, aux passages des drapeaux et aux diverses compétitions auxquelles ils seront invités à participer.
- 2) assurer le dialogue entre leurs enfants et les responsables de l'école de golf pour une meilleure coordination.
- 3) Expliquer et faire adhérer leurs enfants aux objectifs de l'école de golf
- 4) Assurer des leçons individuelles avec un professeur du club, les cours collectifs ne pouvant suffire à la formation d'un joueur complet
- 5) Incrire leurs enfants aux compétitions de l'association
- 6) Veiller à la tenue vestimentaire des enfants au club et particulièrement lors des rencontres à l'extérieur

L'ENFANT EST APPELE A :

- 1) faire preuve d'assiduité et de ponctualité tout au long de l'année, même en cas de mauvais temps et prévenir de toute absence en cas de force majeure
- 2) accepter toutes les sélections en équipe du club, dans un bon esprit sportif.
- 3) respecter les règles fondamentales d'étiquette, de comportement, d'écoute et de respect de l'autre, à l'école comme aux entraînements et en compétition
- 4) respecter les directives de l'encadrement

L'école de golf se réserve le droit de suspendre un enfant qui perturberait son bon fonctionnement par un absentéisme répété ou par des problèmes de comportement.

Les résultats des équipes du club au cours des années à venir, dépendent du bon fonctionnement de son école. Le non respect de cette charte pourrait amener les responsables de l'école, après consultation des parents et des enfants, à prendre les décisions qui s'imposent.

A Saint Pierre d'Oléron, le 01/09/2025

Les parents de l'élève

Le Président de l'AGCO
Jean François Billac

La Responsable de l'école
Nadine Morel

signatures